

ASSURANCE INDIVIDUELLE ACCIDENT.

Cette assurance Individuelle Accidents vous est proposée par l'organisateur afin que vous soyez correctement couvert durant votre participation au RAID NATURE 58.

L'adhésion est facultative mais très fortement recommandée.

Cette assurance est différente de l'assurance responsabilité civile contractée par l'organisateur pour garantir ses propres risques liés à l'organisation.

Comme vous le savez peut-être, la très grande majorité de vos assurances habituelles (notamment garanties automatiques via cartes bancaires, assurances habitation...) exclut d'office toute participation, à titre amateur ou professionnel, à une compétition sportive et donc en conséquence, les risques liés à votre participation à un raid.

C'est pourquoi, il est important que vous vérifiez l'étendue des garanties (et les exclusions) de vos éventuelles assurances quotidiennes et, qu'en cas de carence ou en complément de celles-ci ou en l'absence d'assurance, vous preniez connaissance de l'assurance proposée.

Cette assurance a vocation à intervenir lorsque le participant assuré est victime d'un accident corporel à l'occasion de sa participation à l'épreuve sportive, qu'il en soit ou non responsable, qu'il y ait ou non un tiers identifié et/ou responsable. Les garanties sont exclusivement acquises sur le parcours de l'épreuve à partir du franchissement de la ligne de départ jusqu'au passage de la ligne d'arrivée ou bien au moment de l'abandon de l'épreuve par l'assuré.

Elle garantit en cas de décès ou d'invalidité permanente totale ou partielle (dû à cet accident) le paiement d'indemnités.

Celle-ci interviendra en complément ou à défaut de vos éventuelles assurances actuelles.

Vous la souscrivez sur le bulletin d'inscription pour la somme de **25 €** et vous êtes assuré pour l'année en cours et sur toutes les participations à des raids.

Cette assurance a été négociée par le GROUPEMENT NATIONAL DES RAIDS MULTISPORTS DE NATURE auprès duquel RAID NATURE 58 est adhérent.

L'assurance est souscrite auprès de la compagnie TOKIO MARINE EUROPE INSURANCE – 66 rue de la Chaussée d'Antin – 75441 PARIS CEDEX 09.

Toutes informations sur l'étendue des garanties peuvent être consultées sur les conditions particulières du contrat TOKIO MARINE sur le site de RAID NATURE 58.